



Conférence générale

Dix-huitième session

Abou Dhabi, 3-7 novembre 2019

Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quarante-sixième session

(26-28 novembre 2018)

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Questions d'organisation et de procédure	3
II. Rapport annuel du Directeur général pour 2017 (point 3)	5
III. Rapport du Comité des programmes et des budgets [points 4 a) à f)]	5
A. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2017	5
B. Situation financière de l'ONUDI	5
C. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets	6
D. Mobilisation de ressources financières	6
E. Gestion générale des risques	6
F. Plan d'investissement à moyen terme actualisé	6
IV. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 5)	6
V. Réforme du système des Nations Unies pour le développement (point 6)	7
VI. Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit (point 11)	7
VII. Activités de contrôle interne (point 12)	7
VIII. Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement (point 7)	7
IX. Développement industriel durable dans les pays à revenu intermédiaire (point 8)	7
X. Activités du Corps commun d'inspection (point 9) et suite à donner aux recommandations issues de l'examen du Corps commun d'inspection relatif à la gestion et à l'administration de l'ONUDI (point 10)	7
XI. Activités d'évaluation (point 13)	8



XII. Date et lieu de la dix-huitième session de la Conférence générale (point 17)	8
XIII. Questions relatives au personnel (point 14)	8
XIV. L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (point 15)	8
XV. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 16)	8
XVI. Ordre du jour provisoire et date de la quarante-septième session (point 18)	9
XVII. Adoption du rapport (point 19) et clôture de la quarante-sixième session	9
Annexes	
I. Décisions adoptées par le Conseil à sa quarante-sixième session	10
II. Documents présentés au Conseil à sa quarante-sixième session	21

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quarante-sixième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Comme l'avait recommandé le Comité des programmes et des budgets à sa trente-quatrième session [conclusion 2018/4, par. e)], le Conseil a décidé de suspendre l'application de l'article 69 du règlement intérieur pour sa quarante-sixième session et de prier le Directeur général de veiller à ce que les enregistrements numériques soient disponibles dans les six langues officielles.

2. Les décisions suivantes du Conseil, qui figurent à l'annexe I, se rapportent aux travaux de la Conférence générale à sa dix-huitième session :

IDB.46/Dec.8 Groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets

IDB.46/Dec.13 Rapport annuel du Directeur général pour 2017 (L'ONUDI et la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique)

I. Questions d'organisation et de procédure

3. La quarante-sixième session du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 26 au 28 novembre 2018 (six séances plénières).

Participation

4. Sur les 53 membres du Conseil, 50 étaient représentés à la session : Algérie, Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Burkina Faso, Chine, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Kenya, Koweït, Liban, Luxembourg, Malte, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie.

5. Les 39 États Membres suivants de l'ONUDI ont aussi participé à la session : Afghanistan, Albanie, Arménie, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Chili, Colombie, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, État de Palestine, ex-République yougoslave de Macédoine, Indonésie, Iraq, Israël, Kirghizistan, Libye, Malaisie, Monaco, Mongolie, Myanmar, Népal, Niger, Oman, Paraguay, Pays-Bas, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Sénégal, Slovénie, Tchéquie, Ukraine, Viet Nam et Yémen.

6. L'Ordre souverain de Malte a participé à la session en qualité d'observateur.

7. L'institution spécialisée des Nations Unies mentionnée ci-après était représentée : Union internationale des télécommunications (UIT).

8. Les autres organisations intergouvernementales mentionnées ci-après étaient représentées : Centre international pour la promotion des entreprises, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), Conseil de coopération du Golfe (CCG), Ligue des États arabes (LEA), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) et Union européenne (UE).

9. Les organisations non gouvernementales mentionnées ci-après étaient représentées : Alliance internationale des femmes (AIF), Chambre de commerce

austro-arabe, Conseil international des femmes (CIF), Fédération internationale pour la commande automatique (IFAC), Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI), Global Options and Linkages (Goal) et Soroptimist International (SI).

Ouverture de la session

10. La quarante-sixième session du Conseil a été déclarée ouverte par la Présidente du Conseil par intérim de la quarante-cinquième session, S. E. M^{me} Faouzia Mebarki (Algérie).

Bureau de la session

11. Conformément à l'article 23 de son règlement intérieur, le Conseil a élu par acclamation S. E. M^{me} Faouzia Mebarki (Algérie) Présidente, S. E. M. Gharib Abadi (République islamique d'Iran), S. E. M^{me} Natasha Meli Daudey (Malte) et S. E. M^{me} Andrea Nemes (Hongrie) Vice-Présidents, et M. Milton Cohen-Henriquez (Panama) Rapporteur.

Ordre du jour de la session

12. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport annuel du Directeur général pour 2017.
4. Rapport du Comité des programmes et des budgets :
 - a) Rapport du Commissaire aux comptes pour 2017 ;
 - b) Situation financière de l'ONUDI ;
 - c) Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets ;
 - d) Mobilisation de ressources financières ;
 - e) Gestion générale des risques ;
 - f) Plan d'investissement à moyen terme actualisé.
5. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
6. Réforme du système des Nations Unies pour le développement.
7. Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.
8. Développement industriel durable dans les pays à revenu intermédiaire.
9. Activités du Corps commun d'inspection.
10. Suite à donner aux recommandations issues de l'examen du Corps commun d'inspection relatif à la gestion et à l'administration de l'ONUDI.
11. Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit.
12. Activités de contrôle interne.
13. Activités d'évaluation.
14. Questions relatives au personnel.
15. L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

16. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
17. Date et lieu de la dix-huitième session de la Conférence générale.
18. Ordre du jour provisoire et date de la quarante-septième session.
19. Adoption du rapport.

13. Le Conseil a adopté une proposition de la Présidente visant à assurer une utilisation optimale des ressources affectées aux services de conférence (voir annexe I, décision IDB.46/Dec.1).

14. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des décisions, et il a chargé S. E. M^{me} Natasha Meli Daudey (Malte), Vice-Présidente, de les présider.

II. Rapport annuel du Directeur général pour 2017 (point 3)

15. Au titre du point 3, le Conseil était saisi du Rapport annuel de l'ONUDI 2017 (qui contient le rapport sur l'exécution du programme) (IDB.46/2) et de ses appendices, d'une mise à jour du Secrétariat sur la définition d'indicateurs et de cibles dans le cadre intégré de résultats et de performance (PBC.34/CRP.2), et d'une note du Secrétariat sur l'appui apporté par l'ONUDI au développement d'une industrie pharmaceutique locale dans les pays en développement (IDB.46/CRP.9).

16. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la Présidente (IDB.46/L.13), et adopté la décision IDB.46/Dec.13 (voir annexe I).

III. Rapport du Comité des programmes et des budgets [points 4 a) à f)]

17. Au titre du point 4, y compris les points subsidiaires a) à f), le Conseil était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa trente-quatrième session (IDB.46/9).

A. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2017

18. Au titre du point 4 a), le Conseil était saisi du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 (IDB.46/3) et des annexes correspondantes (non vérifiées), qui figurent dans le document de séance PBC.34/CRP.3.

19. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la Présidente (IDB.46/L.2), et adopté la décision IDB.46/Dec.2 (voir annexe I).

B. Situation financière de l'ONUDI

20. Au titre du point 4 b), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.46/4), d'une note du Secrétariat sur l'état actualisé des données financières (IDB.46/CRP.2), d'une note du Secrétariat sur la place de l'ONUDI dans le système de coordonnateurs résidents des Nations Unies (IDB.46/CRP.3), d'une note du Secrétariat sur le cadre réglementaire et les conditions de retrait de fonds du Fonds de roulement (PBC.34/CRP.6), et d'une note du Secrétariat sur les enregistrements numériques (PBC.34/CRP.8).

21. Le Conseil a examiné un projet de décision sur la situation financière de l'ONUDI déposé par la Présidente (IDB.46/L.3), et adopté la décision IDB.46/Dec.3 (voir annexe I).

C. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets

22. Au titre du point 4 c), le Conseil était saisi d'un rapport des coprésidents du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (IDB.46/5) et de leur compte rendu actualisé des délibérations du groupe de travail depuis le 20 juin 2018 (IDB.46/CRP.4).

23. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la Présidente (IDB.46/L.8), et adopté la décision IDB.46/Dec.8 (voir annexe I).

D. Mobilisation de ressources financières

24. Au titre du point 4 d), le Conseil a examiné un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (IDB.46/6), des informations sur la mobilisation de ressources financières figurant au chapitre 7 du Rapport annuel de l'ONUDI 2017 (IDB.46/2), et un document de séance établi par le Secrétariat sur les projets approuvés en 2017 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.34/CRP.5).

25. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la Présidente (IDB.46/L.4), et adopté la décision IDB.46/Dec.4 (voir annexe I).

E. Gestion générale des risques

26. Au titre du point 4 e), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la gestion générale des risques (IDB.46/7*) et d'une mise à jour du Secrétariat sur le Comité de gestion des risques (PBC.34/CRP.7).

27. Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

F. Plan d'investissement à moyen terme actualisé

28. Au titre du point 4 f), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le plan d'investissement à moyen terme pour la période 2018-2021 (IDB.46/8).

29. Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

IV. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 5)

30. Au titre du point 5, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur l'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (IDB.46/10) et d'un document de séance sur les programmes, projets et outils de coopération technique de l'ONUDI contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable (IDB.46/CRP.5).

31. Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

V. Réforme du système des Nations Unies pour le développement (point 6)

32. Au titre du point 6, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement (IDB.46/11).

33. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la Présidente (IDB.46/L.12), et adopté la décision IDB.46/Dec.12 (voir annexe I).

VI. Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit (point 11)

34. Au titre du point 11, le Conseil était saisi du rapport annuel 2018 du Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit présenté par sa Présidente (IDB.46/16) et de la réponse de la Direction de l'ONUDI (IDB.46/16/Add.1).

35. Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

VII. Activités de contrôle interne (point 12)

36. Au titre du point 12, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne sur les activités de contrôle interne (IDB.46/17).

37. Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

VIII. Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement (point 7)

38. Au titre du point 7, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement (IDB.46/12).

39. Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

IX. Développement industriel durable dans les pays à revenu intermédiaire (point 8)

40. Au titre du point 8, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le cadre stratégique pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire (IDB.46/13).

41. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la Présidente (IDB.46/L.10), et adopté la décision IDB.46/Dec.10 (voir annexe I).

X. Activités du Corps commun d'inspection (point 9) et suite à donner aux recommandations issues de l'examen du Corps commun d'inspection relatif à la gestion et à l'administration de l'ONUDI (point 10)

42. Au titre des points 9 et 10, le Conseil était saisi de deux rapports du Directeur général, l'un sur les activités du Corps commun d'inspection (IDB.46/14), accompagné d'une note contenant les observations de l'ONUDI sur les recommandations du Corps commun d'inspection (IDB.46/CRP.10), et l'autre sur les recommandations issues de l'examen du Corps commun d'inspection relatif à la gestion et à l'administration de l'ONUDI (IDB.46/15).

43. Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

XI. Activités d'évaluation (point 13)

44. Au titre du point 13, le Conseil était saisi d'une note du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne sur les activités d'évaluation (IDB.46/18).

45. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la Présidente (IDB.46/L.6), et adopté la décision IDB.46/Dec.6 (voir annexe I).

XII. Date et lieu de la dix-huitième session de la Conférence générale (point 17)

46. Au titre du point 17, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la date et le lieu de la dix-huitième session de la Conférence générale (IDB.46/22).

47. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la Présidente (IDB.46/L.11), et adopté la décision IDB.46/Dec.11 (voir annexe I).

XIII. Questions relatives au personnel (point 14)

48. Au titre du point 14, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.46/19), des annexes I à V de ce rapport (IDB.46/CRP.6) et d'une note du Secrétariat comportant la liste du personnel de l'ONUDI au 21 novembre 2018 (IDB.46/CRP.7).

49. Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

XIV. L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (point 15)

50. Au titre du point 15, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur l'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (IDB.46/20/Rev.1).

51. Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

XV. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 16)

52. Au titre du point 16, le Conseil était saisi d'un rapport du Secrétariat sur l'examen du statut consultatif des organisations non gouvernementales (IDB.46/21) et de son additif (IDB.46/21/Add.1), d'une note du Directeur général sur une demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale (IDB.46/23) et d'une note du Directeur général présentant des renseignements concernant des organisations intergouvernementales (IDB.46/24).

53. Le Conseil a examiné deux projets de décision déposés par la Présidente concernant l'examen du statut consultatif des organisations non gouvernementales (IDB.46/L.7) et les organisations intergouvernementales (IDB.46/L.5), et adopté les décisions IDB.46/Dec.7 et IDB.46/Dec.5 (voir annexe I). En ce qui concerne la demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale, il a examiné un projet de décision déposé par la Présidente donnant suite à une recommandation du Bureau, et adopté la décision IDB.46/Dec.14 (voir annexe I).

XVI. Ordre du jour provisoire et date de la quarante-septième session (point 18)

54. Au titre du point 18, le Conseil était saisi d'une note du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire et la date de la quarante-septième session (IDB.46/CRP.8).

55. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la Présidente (IDB.46/L.9), et adopté la décision IDB.46/Dec.9 (voir annexe I).

XVII. Adoption du rapport (point 19) et clôture de la quarante-sixième session

56. Le 28 novembre, le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la Présidente (IDB.46/L.15) et intitulé « Troisième session extraordinaire de la Conférence générale », et adopté la décision IDB.46/Dec.15 (voir annexe I).

57. Le 28 novembre, le Conseil a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa quarante-sixième session (IDB.46/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

58. Le 28 novembre 2018, le Conseil a clos sa quarante-sixième session à 16 h 16.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil à sa quarante-sixième session

<i>N° de la décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
1	Utilisation des ressources affectées aux services de conférence	11
2	Rapport du Commissaire aux comptes pour 2017	11
3	Situation financière de l'ONUDI	11
4	Mobilisation de ressources financières	12
5	Accords établissant des relations avec des organisations intergouvernementales	13
6	Activités d'évaluation	13
7	Examen du statut consultatif des organisations non gouvernementales	13
8	Groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets	14
9	Ordre du jour provisoire et date de la quarante-septième session	14
10	Cadre stratégique pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire	15
11	Date et lieu de la dix-huitième session de la Conférence générale	15
12	Réforme du système des Nations Unies pour le développement	16
13	Rapport annuel du Directeur général pour 2017 (L'ONUDI et la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique)	17
14	Demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale	19
15	Troisième session extraordinaire de la Conférence générale	19

Décision IDB.46/Dec.1 Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources affectées aux services de conférence, a décidé de suspendre, avec effet immédiat, l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce, pour les séances de sa quarante-sixième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1^{re} séance plénière
26 novembre 2018*

Décision IDB.46/Dec.2 Rapport du Commissaire aux comptes pour 2017

Le Conseil du développement industriel :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, publié sous la cote IDB.46/3, qui contient le rapport sur l'exécution du budget, et le Rapport annuel de l'ONUDI 2017 (IDB.46/2), qui contient le rapport sur l'exécution du programme pour 2017 ;

b) A également accueilli avec satisfaction les déclarations que le Directeur général et le Commissaire aux comptes avaient faites à la trente-quatrième session du Comité des programmes et des budgets ;

c) A remercié le Commissaire aux comptes pour les services importants qu'il avait rendus, et accueilli avec satisfaction les précieuses conclusions et recommandations qu'il avait formulées ;

d) A félicité le Vérificateur général des comptes de l'Allemagne d'avoir exécuté son mandat avec succès depuis le 1^{er} juillet 2014, et souhaité la bienvenue au Vérificateur général des comptes des Philippines, qui avait pris ses fonctions de Commissaire aux comptes le 1^{er} juillet 2018 ;

e) S'est dit conscient que le Commissaire aux comptes contribuait grandement à l'amélioration de la structure de gouvernance, de la gestion, des opérations et des résultats de l'ONUDI par ses recommandations, notamment celles qui figuraient dans son récent rapport (IDB.46/3) ;

f) A pris note des mesures prises par le Directeur général pour donner suite aux recommandations des années précédentes ;

g) A souscrit aux recommandations du Commissaire aux comptes et prié le Directeur général de continuer d'y donner suite et de lui faire rapport sur ce point à compter de sa quarante-septième session.

*6^e séance plénière
28 novembre 2018*

Décision IDB.46/Dec.3 Situation financière de l'ONUDI

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.46/4 ;

b) A prié instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'avaient pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui était des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard ;

c) A prié le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés ;

d) A prié instamment le Secrétariat de continuer à travailler avec les États Membres pour les encourager à s'acquitter de leurs contributions en temps voulu, y

compris au sein du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets ;

e) A décidé de prier le Secrétariat de continuer à remplacer les comptes rendus analytiques écrits du Conseil du développement industriel et de la Conférence générale par des enregistrements numériques ;

f) A rappelé que la recherche de gains de productivité et d'efficacité devait être un souci permanent de la direction, sans toutefois nuire à la qualité de l'exécution des projets, et accueilli avec satisfaction la liste des domaines dans lesquels chercher en priorité des gains d'efficacité, qui figurait dans le document IDB.46/4, et il a, par conséquent, prié le Secrétariat de rendre compte, à la trente-cinquième session du Comité des programmes et des budgets, de l'ensemble des nouvelles priorités qui auraient été définies et des gains d'efficacité qui auraient été recensés ou dégagés depuis la trente-troisième session du Comité, l'objectif étant de compenser l'incidence financière, pour les États Membres, de l'actualisation des coûts et des nouvelles propositions de dépenses figurant dans les budgets 2018-2019.

*6^e séance plénière
28 novembre 2018*

Décision IDB.46/Dec.4 Mobilisation de ressources financières

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.46/6 ;

b) A décidé de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2018 et 2019, conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 (IDB.45/8 et GC.17/6) ;

c) A encouragé les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versaient à l'ONUDI, notamment pour le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats récemment créé, ainsi que pour le Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et le Fonds d'équipement ;

d) A également encouragé tous les bailleurs de fonds à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour permettre à l'ONUDI de répondre rapidement aux demandes d'assistance et de concevoir et mettre en œuvre ses activités de programme de manière rapide et coordonnée ;

e) A prié les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international ;

f) A encouragé les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les activités prioritaires définies conjointement, et, en particulier, à prendre l'initiative de recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage de coûts, et ceux qui proviennent de bailleurs d'aide bilatérale, de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et d'y faciliter l'accès ;

g) A vivement recommandé aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déployait pour créer et promouvoir ses programmes et initiatives dans le contexte international du développement, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin de faire en sorte que ces initiatives soient bien connues, que leur

importance pour les objectifs internationaux de développement soit reconnue et que des ressources soient mises à disposition.

*6^e séance plénière
28 novembre 2018*

Décision IDB.46/Dec.5 Accords établissant des relations avec des organisations intergouvernementales

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.46/24 ;
- b) A autorisé le Directeur général, conformément à l'Article 19.1 a) de l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux directives concernant les relations de cette dernière avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, annexe, par. 9), et sur la base des informations figurant à l'annexe du document IDB.46/24, à conclure un accord approprié établissant des relations avec les organisations intergouvernementales suivantes :

- Organisation de normalisation (GSO) du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ;
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ;
- Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS).

*6^e séance plénière
28 novembre 2018*

Décision IDB.46/Dec.6 Activités d'évaluation

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note du rapport sur les activités d'évaluation (IDB.46/18) ;
- b) A réaffirmé qu'il soutenait la fonction d'évaluation, dans un souci de transparence, d'acquisition de connaissances et de contribution à l'efficacité du développement ;
- c) A encouragé l'évaluation des résultats et des retombées, et la prise en compte dans la gestion et la planification stratégique des informations sur la performance et les enseignements tirés.

*6^e séance plénière
28 novembre 2018*

Décision IDB.46/Dec.7 Examen du statut consultatif des organisations non gouvernementales

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note des informations fournies dans les documents IDB.46/21 et IDB.46/21/Add.1 ;
- b) A recommandé au Conseil, compte tenu des dispositions du paragraphe 21 de l'annexe B de la décision GC.1/Dec.41, de suspendre ou de retirer le statut consultatif aux organisations qui n'avaient pas porté un intérêt suffisant à leur coopération avec l'ONUDI au cours des quatre dernières années ;
- c) A recommandé au Conseil de réviser au moins tous les quatre ans la liste des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif, conformément au paragraphe 20 a) de l'annexe B de la décision GC.1/Dec.41.

*6^e séance plénière
28 novembre 2018*

Décision IDB.46/Dec.8 Groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.46/5 ;
- b) A remercié le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets pour le travail accompli à ce jour, saluant le travail des coprésidents, décidé de prolonger son mandat jusqu'à ce qu'il soit décidé de mettre un terme à ses délibérations, et prié ses coprésidents de continuer à rendre compte annuellement au Conseil de ses activités, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, et il a encouragé tous les États Membres à contribuer activement aux délibérations du groupe de travail ;
- c) A encouragé le groupe de travail à établir son ordre du jour tous les six mois ;
- d) A prié le groupe de travail informel de continuer à examiner toutes les questions relevant du Comité des programmes et des budgets, en particulier celle des soldes inutilisés des crédits ouverts, en vue d'établir une proposition à leur sujet, que le Comité des programmes et des budgets examinerait à sa trente-cinquième session ;
- e) A demandé à tous les États Membres de parvenir à un accord sur les propositions formulées pour régler la question des soldes inutilisés des crédits ouverts dans le cadre du groupe de travail informel, et au groupe de travail informel de présenter la proposition qui aura fait l'objet d'un accord et qui serait examinée par le Comité des programmes et des budgets à sa trente-cinquième session avant d'être adoptée par le Conseil du développement industriel à sa quarante-septième session et par la Conférence générale à sa dix-huitième session.

*6^e séance plénière
28 novembre 2018*

Décision IDB.46/Dec.9 Ordre du jour provisoire et date de la quarante-septième session

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.46/CRP.8 ;
- b) A décidé d'approuver l'ordre du jour provisoire suivant pour sa quarante-septième session :
 1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Rapport annuel du Directeur général pour 2018.
 4. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III).
 5. Rapport du Comité des programmes et des budgets :
 - a) Rapport du Commissaire aux comptes pour 2018 ;
 - b) Situation financière de l'ONUDI ;
 - c) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2020-2021 ;
 - d) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2020-2021 ;
 - e) Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets ;
 - f) Mobilisation de ressources financières ;
 - g) Gestion générale des risques ;

- h) Nomination d'un commissaire aux comptes.
6. Programme et budgets 2020-2021.
 7. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
 8. Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.
 9. Activités du Corps commun d'inspection.
 10. Suite à donner aux recommandations issues de l'examen du Corps commun d'inspection relatif à la gestion et à l'administration de l'ONUDI.
 11. Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit.
 12. Activités de contrôle interne.
 13. Activités d'évaluation.
 14. Questions relatives au personnel.
 15. L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
 16. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
 17. Ordre du jour provisoire et date de la quarante-huitième session.
 18. Adoption du rapport.
- c) A décidé de tenir sa quarante-septième session du 1^{er} au 3 juillet 2019.

*6^e séance plénière
28 novembre 2018*

Décision IDB.46/Dec.10 Cadre stratégique pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire

Le Conseil du développement industriel :

- a) A rappelé la résolution GC.17/Res.6 sur le développement industriel durable dans les pays à revenu intermédiaire ;
- b) A pris note du rapport du Directeur général (IDB.46/13) sur l'élaboration d'un cadre stratégique régissant la collaboration avec les pays à revenu intermédiaire et visant à aider ces derniers à parvenir à un développement industriel inclusif et durable ;
- c) A remercié le Directeur général d'avoir donné un aperçu, dans sa proposition, de l'ampleur et des perspectives de la coopération établie entre l'ONUDI et les pays à revenu intermédiaire dans le cadre de programmes ;
- d) A prié le Directeur général d'organiser des consultations avec les États Membres en vue d'établir la version définitive du cadre stratégique, le but étant de la présenter au Conseil à sa quarante-septième session pour qu'il l'examine.

*6^e séance plénière
28 novembre 2018*

Décision IDB.46/Dec.11 Date et lieu de la dix-huitième session de la Conférence générale

Le Conseil du développement industriel :

- a) A rappelé l'article 4 du règlement intérieur de la Conférence générale, qui précise que la Conférence tient ses sessions ordinaires au Siège de l'Organisation, à moins qu'elle n'en décide autrement ;
- b) A également rappelé l'article 8 du règlement intérieur de la Conférence générale, qui stipule que les dépenses supplémentaires effectives résultant

directement ou indirectement du fait qu'une session se tient ailleurs qu'au Siège de l'Organisation sont prises en charge par le gouvernement hôte ;

c) A pris en considération le rapport du Directeur général (IDB.46/22), par lequel ce dernier avait informé le Conseil de la généreuse proposition faite par le Gouvernement des Émirats arabes unis d'accueillir la dix-huitième session de la Conférence générale à Abou Dhabi ;

d) A pris note avec satisfaction des assurances reçues du Gouvernement des Émirats arabes unis, lequel s'était engagé à prendre en charge toutes les dépenses supplémentaires effectives résultant directement ou indirectement de la tenue de la session à Abou Dhabi, comme indiqué au paragraphe b) ;

e) A également pris note de la demande que le Gouvernement des Émirats arabes unis avait faite pour que soit étudiée la possibilité de programmer la dix-huitième session de la Conférence générale du 3 au 7 novembre 2019 ;

f) A salué la proposition du Gouvernement des Émirats arabes unis d'accueillir la Conférence générale ;

g) A décidé que la dix-huitième session de la Conférence générale se tiendrait à Abou Dhabi, du 3 au 7 novembre 2019 ;

h) A prié le Directeur général de négocier et conclure un accord de conférence approprié avec le Gouvernement des Émirats arabes unis ;

i) A également prié le Directeur général de lui rendre compte, à sa quarante-septième session, des progrès accomplis dans le traitement de cette question.

*6^e séance plénière
28 novembre 2018*

Décision IDB.46/Dec.12 Réforme du système des Nations Unies pour le développement

Le Conseil du développement industriel :

a) A rappelé les résolutions de l'Assemblée générale [71/243](#), sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et [72/279](#), sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

b) A reconnu qu'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) revitalisé, stratégique, souple et axé sur les résultats et l'action était l'instrument le plus important de planification et d'exécution des activités de développement des Nations Unies dans chaque pays, et il a souligné, à cet égard, qu'il faudrait que les résultats et produits obtenus par l'ONUDI et l'action qu'elle menait en matière de développement en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée de promouvoir un développement industriel inclusif et durable, ainsi que le rôle actif qu'elle jouait au sein du système des Nations Unies pour le développement soient dûment pris en compte dans les plans-cadres ;

c) A pris note des efforts faits pour affiner et actualiser le cadre intégré de résultats et de performance de l'ONUDI et de la contribution qu'il pourrait apporter au positionnement de l'Organisation dans la stratégie du système ;

d) A reconnu les difficultés et souligné qu'il importait de tirer parti des possibilités qu'offrait le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement pour renforcer le rôle central joué par l'ONUDI dans la promotion d'un développement industriel inclusif et durable au sein de cette architecture renouvelée ;

e) A noté que les retombées financières que pourrait avoir, pour l'ONUDI, le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement était un sujet important qui serait examiné dans le cadre des prochaines délibérations du Comité

des programmes et des budgets pour l'exercice biennal 2020-2021 et par le groupe de travail informel sur les questions relevant dudit Comité ;

- f) A prié le Directeur général :
 - i) De continuer de collaborer avec le Secrétariat de l'ONU pour renforcer la position de l'ONUDI au sein du nouveau système des Nations Unies pour le développement, au moyen des mécanismes de mobilisation qui existent à l'échelle du système des Nations Unies, à savoir le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS), son Comité de haut niveau sur la gestion et son Comité de haut niveau sur les programmes, ainsi que le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ;
 - ii) De veiller à ce que cela se fasse dans les limites des ressources existantes et à ce que le plus haut niveau de représentation nécessaire soit assuré dans les instances susmentionnées ;
 - iii) De faire rapport sur le rôle joué par l'ONUDI, y compris son réseau de bureaux extérieurs, au sein des équipes de pays des Nations Unies et du PNUAD, ainsi que sur sa participation aux mécanismes régionaux remaniés du système des Nations Unies pour le développement et du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à la lumière de la réforme du système, afin que l'Organisation puisse mieux s'acquitter du mandat que lui avaient confié les États Membres ;
 - iv) De faire rapport sur les services fournis à l'ONUDI par le système des coordonnateurs résidents et d'évaluer régulièrement les avantages que présentaient ces services pour l'ONUDI, sans préjuger des obligations qui incombaient à l'ONUDI au titre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale ;
 - v) De rendre compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations que le Conseil du développement industriel avait faites au Forum politique de haut niveau pour le développement durable placé sous l'égide du Conseil économique et social ;
 - vi) De faire régulièrement rapport sur ce qui précède au Comité des programmes et des budgets, au Conseil du développement industriel et à la Conférence générale de l'ONUDI.

*6^e séance plénière
28 novembre 2018*

Décision IDB.46/Dec.13 Rapport annuel du Directeur général pour 2017
(L'ONUDI et la troisième Décennie du développement
industriel de l'Afrique)

Le Conseil du développement industriel :

- a) A salué l'adoption, en 2015, de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la résolution GC.16/Res.2 de la Conférence générale, par laquelle l'ONUDI était invitée à aligner toutes ses activités sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable ;
- b) A pris note de la résolution 70/293 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (2016-2025), par laquelle l'ONUDI, l'organisation chef de file, était chargée d'élaborer et de mettre en place un programme pour la DDIA III et d'en diriger la mise en œuvre, ainsi que, dans ce but précis, d'intensifier l'assistance technique et la mobilisation de ressources à l'intention des pays africains ;
- c) A souligné la nécessité de veiller à ce que la mise en œuvre du programme de la DDIA III avance de façon tangible en fonction des différentes priorités nationales, régionales et continentales, et permette un développement industriel

inclusif et durable bénéfique pour le développement socioéconomique et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes du continent ;

d) S'est félicité des diverses initiatives menées par le Secrétariat, notamment l'élaboration du plan de travail relatif à la DDIA III pour 2018 et de la « Feuille de route pour la DDIA III », qui prévoyaient des activités concrètes assorties d'échéances et la désignation de défenseurs de la cause de la DDIA III parmi de hautes personnalités d'Afrique du Sud, de Côte d'Ivoire, du Kenya, du Niger, du Sénégal et de Zambie, ainsi que de Malte ;

e) A constaté l'étroite collaboration et la contribution inestimable de tous les donateurs traditionnels et non traditionnels, en particulier l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la Banque africaine de développement, qui continueraient à donner lieu à la mobilisation et aux partenariats nécessaires pour que le programme de la DDIA III soit mis en œuvre de manière effective et concrète et qu'il porte ses fruits ;

f) A prié à cette fin le Directeur général de travailler en consultation et en étroite collaboration avec tous les États africains pour que :

i) Ceux-ci soient pleinement associés aux activités et programmes actuels et futurs ;

ii) Les projets et programmes prévus dans le cadre de la DDIA III soient conformes à leurs priorités, notamment au Programme 2030 et à ses objectifs et cibles de développement durable et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

iii) Les projets et programmes donnent des résultats concrets, notamment sur le plan de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté ;

g) A également prié à cette fin le Directeur général :

i) De poursuivre le dialogue avec tous les partenaires concernés œuvrant sur le continent, en particulier l'Union africaine, le NEPAD, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement ;

ii) D'encourager et d'améliorer, dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes de la DDIA III, tous les partenariats de grande ampleur nécessaires pour créer des effets de synergie entre les activités de toutes les parties prenantes, privées et publiques, entre les pays africains, les donateurs traditionnels et non traditionnels ainsi que les institutions spécialisées des Nations Unies, et dans le cadre d'initiatives et de plans d'action bilatéraux, régionaux et multilatéraux, tels que les initiatives du Groupe des Vingt sur la promotion de l'industrialisation de l'Afrique et des pays les moins avancés ;

h) A en outre prié le Directeur général :

i) De continuer à collaborer étroitement avec les États Membres et les organisations internationales pour pouvoir fournir les données et informations nécessaires à l'établissement d'un panorama complet des programmes et projets centrés sur l'Afrique que menaient l'ensemble des organisations internationales et des donateurs, le but étant de dégager des synergies et de déterminer dans quels domaines il fallait faire des efforts supplémentaires pour mettre en œuvre les activités de la DDIA III ;

ii) D'évaluer régulièrement la Feuille de route pour la DDIA III et d'en rendre compte, de manière officielle, aux États Membres et aux partenaires internationaux ;

iii) De proposer, en collaboration avec les États africains, des solutions concrètes pour améliorer la Feuille de route en conséquence et mobiliser les partenaires et les investisseurs éventuels autour de nouvelles activités ;

i) A prié le Directeur général de rendre compte régulièrement des progrès accomplis dans le cadre de la DDIA III dans ses rapports annuels au Comité des

programmes et des budgets, au Conseil du développement industriel et à la Conférence générale, et dans des rapports trimestriels au groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets ;

j) A rappelé la résolution 70/293 de l'Assemblée générale en engageant de nouveau le Directeur général à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de la DDIA III ;

k) A prié le Directeur général de faire en sorte que, dans la limite des ressources disponibles, l'Organisation consacre des moyens humains et financiers suffisants à l'exécution des projets de la DDIA III.

*6^e séance plénière
28 novembre 2018*

Décision IDB.46/Dec.14 Demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.46/23 ;

b) A décidé, conformément à l'Article 19.1 b) de l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux directives concernant les relations de cette dernière avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, annexe, par. 17), d'octroyer le statut consultatif auprès de l'ONUDI à l'organisation non gouvernementale suivante :

Institut international de l'écologie industrielle et de l'économie verte (2iecologie).

*6^e séance plénière
28 novembre 2018*

Décision IDB.46/Dec.15 Troisième session extraordinaire de la Conférence générale

Le Conseil du développement industriel :

Compte tenu du consensus auquel sont parvenus les Membres à l'issue des consultations informelles à participation non limitée qu'ils ont tenues en novembre 2018 :

a) A décidé de prier le Directeur général de convoquer la troisième session extraordinaire de la Conférence générale à Vienne, le vendredi 30 novembre 2018, afin d'examiner une proposition relative à la place des États sur les listes figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI ;

b) A recommandé à la Conférence que, en vue de convoquer sa troisième session extraordinaire le 30 novembre 2018 :

i) Les membres du Bureau de la session extraordinaire et ceux de la Commission de vérification des pouvoirs soient les mêmes qu'à la dix-septième session ;

ii) Les pouvoirs communiqués pour la dix-septième session suffisent pour la troisième session extraordinaire, à moins qu'un représentant n'en présente de nouveaux ;

iii) L'application des articles suivants du règlement intérieur de la Conférence générale soit éventuellement suspendue pour la durée de la session extraordinaire : articles 5.2, 9, 12.2, 23 et 28 ; et

iv) L'ordre du jour provisoire de la troisième session extraordinaire de la Conférence générale soit adopté ainsi libellé :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Pouvoirs des représentants à la Conférence.
4. Place des États sur les listes figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI.
5. Clôture de la session.

*6^e séance plénière
28 novembre 2018*

Annexe II

Documents présentés au Conseil à sa quarante-sixième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.46/1	2	Ordre du jour provisoire
IDB.46/1/Add.1/Rev.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.46/2	3, 4 d)	<i>Rapport annuel 2017</i>
IDB.46/3	4 a)	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017
IDB.46/4	4 b)	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.46/5	4 c)	Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets. Rapport des coprésidents
IDB.46/6	4 d)	Mobilisation de ressources financières. Rapport du Directeur général
IDB.46/7*	4 e)	Gestion générale des risques. Rapport du Directeur général
IDB.46/8	4 f)	Plan d'investissement à moyen terme pour la période 2018-2021. Rapport du Directeur général
IDB.46/9	4	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa trente-quatrième session
IDB.46/10	5	L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Rapport du Directeur général
IDB.46/11	6	Réforme du système des Nations Unies pour le développement. Rapport du Directeur général
IDB.46/12	7	Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. Rapport du Directeur général
IDB.46/13	8	Cadre stratégique pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire. Rapport du Directeur général
IDB.46/14	9	Activités du Corps commun d'inspection. Rapport du Directeur général
IDB.46/15	10	Recommandations issues de l'examen du Corps commun d'inspection relatif à la gestion et à l'administration de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.46/16	11	Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit. Rapport de la Présidente

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.46/16/Add.1	11	Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit. Réponse de la Direction
IDB.46/17	12	Activités de contrôle interne. Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne
IDB.46/18	13	Activités d'évaluation. Note du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne
IDB.46/19	14	Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général
IDB.46/20/Rev.1	15	L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Rapport du Directeur général
IDB.46/21	16	Examen du statut consultatif des organisations non gouvernementales. Rapport du Secrétariat
IDB.46/21/Add.1	16	Examen du statut consultatif des organisations non gouvernementales. Rapport du Secrétariat
IDB.46/22	17	Date et lieu de la dix-huitième session de la Conférence générale. Rapport du Directeur général
IDB.46/23	16	Demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale. Note du Directeur général
IDB.46/24	16	Renseignements concernant des organisations intergouvernementales. Note du Directeur général
Documents de séance		
IDB.46/CRP.1*	2	List of documents
IDB.46/CRP.2	4 b)	Update on financial figures. Note by the Secretariat
IDB.46/CRP.3	4 b)	UNIDO in the United Nations Resident Coordinator system. Note by the Secretariat
IDB.46/CRP.4	4 c)	Update since 20 June 2018. Note by the Co-chairs
IDB.46/CRP.5	5	UNIDO technical cooperation programmes, projects and tools contributing to the achievement of the Sustainable Development Goals
IDB.46/CRP.6	14	Personnel matters. Annexes to the report by the Director General
IDB.46/CRP.7	14	List of UNIDO staff. Note by the Secretariat
IDB.46/CRP.8	18	Provisional agenda and date of the forty-seventh session. Note by the Director General

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.46/CRP.9	3	UNIDO support in fostering the local pharmaceutical industry in developing countries. Note by the Secretariat
IDB.46/CRP.10	9	Activities of the Joint Inspection Unit. Note by the Director General
PBC.34/CRP.2	3	Integrated results and performance framework: definition of indicators and setting of targets. Update by the Secretariat
PBC.34/CRP.3	4 a)	Annexes to the report of the External Auditor on the accounts of UNIDO for the financial year 1 January to 31 December 2017 (unaudited). Prepared by the Secretariat
PBC.34/CRP.5	4 d)	Projects approved under the Industrial Development Fund, thematic and individual trust funds, and other voluntary contributions in 2017
PBC.34/CRP.6	4 b)	Working Capital Fund: regulatory framework and guidelines for withdrawals. Note by the Secretariat
PBC.34/CRP.7	4 e)	General risk management: update on the Risk Management Committee. Note by the Secretariat
PBC.34/CRP.8	4 b)	Digital Records. Note by the Secretariat
